

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE
ARRONDISSEMENT DE TORCY
CANTON DE LAGNY SUR MARNE

MAIRIE DE CARNETIN

Monsieur Manuel DA SILVA
Maire de THORIGNY-SUR-MARNE
1, rue Gambetta
77400 THORIGNY-SUR-MARNE



CARNETIN, le 17 juin 2020

LR avec AR

Nos réf : HD-CBL 2021-038

Vos réf : 2021-36-MDS/LT/KN

Objet : Révision du PLU

Monsieur le Maire, *cha Manuel*

Dans le cadre de la consultation des Personnes Publiques Associées, vous voudrez bien trouver en annexe du présent courrier les observations de la commune de CARNETIN.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Mairie de Thorigny-sur-Marne	Attrib	Copie
Cab-Elus		
DGS		
Urba	<i>P</i>	
ST		
Animation/Sports		
Crèche		
Scolaire		
Culture		
Social/Jeunesse		
Finances		
Ressources Humaines		
Marché Public/Juridique		
CCAS		
GU		
Accueils de Loisirs		

Le Maire,

Pascal LEROY

Bien cordialement

AVIS DE LA COMMUNE RELATIF AU PROJET DE PLU ARRETE DE LA COMMUNE DE THORIGNY-SUR-MARNE

Par délibération 2021/01/015 du 23 mars 2021, le conseil municipal de Thorigny-sur-Marne a décidé de soumettre pour avis le projet arrêté de la commune de Thorigny-sur-Marne aux personnes publiques associées. La mairie de Carnetin a reçu le 07 mai 2021 une demande d'avis en vertu de l'article R 153-4 du code de l'urbanisme.

REMARQUES DE LA COMMUNE DE CARNETIN SUR L'OAP N°2 SECTEUR « RUE DE CLAYE »

Il est indiqué que le secteur « rue de Claye » a vocation résidentielle et d'équipements publics pouvant accueillir près de 150 logements. Pour desservir le secteur à vocation d'habitat côté Carnetin, le schéma prévoit accès aux véhicules motorisés au niveau de l'accès ouest.

La commune de Carnetin est opposée à tout trafic de voitures sur cette partie de son territoire pour les raisons suivantes :

- 1) Dans le PLU de la commune actuellement en révision, il est prévu de remodeler la place dite « Braun » qui borde la RD 105A afin de réaliser une entrée de ville digne du label « village de caractère » obtenu le 27 novembre 2019. Ce remodelage sera axé sur le passé viticole de la commune, notamment par plantation de plusieurs rangs de vignes, pour accompagner le potentiel touristique du village.
- 2) Il est également prévu de réaliser une liaison douce éloignée de la RD afin de sécuriser les piétons. Cette liaison douce passera sur la partie droite de la place, devant le réseau viaire prévu dans l'OAP.
- 3) Compte tenu de la circulation automobile actuelle, et de la vitesse excessive constatée, il paraît difficilement envisageable de faire sortir un trafic de voiture important (estimé à plusieurs dizaines journalièrement compte tenu du projet d'habitat) dans une zone en virage où la visibilité est réduite. Il est fortement probable que l'ARD de Meaux ne donne pas son accord pour un tel projet.

En tout état de cause, l'accès dit « secondaire à interroger » apparaît nettement plus sécurisant pour un trafic de voitures.

REMARQUES SUR LES TRACES DE L'OAP N°2

A la lecture des deux plans illustrant le secteur « rue de Claye », tout indique une erreur de tracé sur la cartographie issue d'une photo aérienne (emprise de l'OAP sur la Dhuis).

Carnetin, le 17 juin 2021

